

RETRAITES, LA RÉFORME DE TROP

Briser le collectif

PAR MARTINE BULARD



ON connaissait le chiffre d'or des 3% de déficit public maximum fixé par le traité de Maastricht; on découvre le nombre fétiche de 14% du produit intérieur brut (PIB) pour les retraites. Après avoir servi d'argument contre tout progrès social et économique pendant trente ans, le premier a été mis en cause par M. Emmanuel Macron lui-même — «*un débat dépassé*», a-t-il déclaré, dans un éclair de lucidité, à *The Economist* (7 novembre 2019). Pourtant, le président de la République, son gouvernement et leurs porte-voix s'empressent de brandir le second pour la réforme des retraites. Le montant des pensions du système par répartition, nous assurent-ils, ne doit pas dépasser son niveau actuel, et donc ce nombre fatidique. Pourquoi 14%, et pas 15%, ou 16%? Nul ne le sait.

À en croire le premier ministre Édouard Philippe et M. Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire aux retraites (démissionnaire), il s'agirait d'une «*ligne rouge*» à ne pas franchir, étant donné que nos voisins sont bien plus mal lotis. L'Allemagne, par exemple, n'y consacre que 10,1% du PIB. Les «*experts*» oublient simplement de préciser que près d'un retraité allemand sur cinq (18,7%) vit sous le seuil de pauvreté, contre 7,3% en France.

Ce cliquet est d'autant plus discutable que le nombre de retraités va grimper de 2,5 millions pour dépasser 18,6 millions d'ici à 2035; ce qui, logiquement, devrait conduire à élargir la part des richesses nationales qui leur sont consacrées. À moins de diminuer les pensions en actionnant deux leviers : retarder l'âge de départ, réduire le niveau de ce que chacun va toucher par rapport à son salaire (le taux de remplacement). Le Conseil d'orientation des retraites (COR) ne s'en cache pas : «*La pension moyenne de l'ensemble des retraités rapportée au revenu d'activité moyen [va] décroître. (...) Elle représenterait aux alentours de 49,8% du revenu [en 2025], contre 51,4% en 2018. La baisse serait ensuite plus prononcée : entre 47,1% et 48% (1).*» On dépassait les 70%, en moyenne, avant la première attaque contre les droits des retraités, il y a près de trente ans.

Dès 1991, l'homme-clé de la «*deuxième gauche*», Michel Rocard, avait montré la voie avec son Livre blanc sur les retraites, sur les recommandations insistantes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui appelait à

«réduire les dépenses de la protection sociale (2)». En 1993, M. Édouard Balladur, devenu premier ministre, avait pris le relais. Depuis, la régression ne s'est jamais arrêtée : recul de l'âge officiel de départ (de 60 ans à 62 ans), augmentation du nombre de trimestres cotisés nécessaire pour avoir droit à une pension complète (161 trimestres, et jusqu'à 172 trimestres en 2035), calcul de la pension sur les vingt-cinq meilleures années de la carrière et non plus les dix meilleures pour le secteur privé, ralentissement de la progression de l'évolution de la valeur du point déterminant le niveau des retraites complémentaires, remise en cause progressive des droits des cheminots ou des agents de la Régie autonome des transports parisiens (RATP) — les fameux régimes spéciaux.

Si la réforme Macron-Philippe — la huitième — garde la même trajectoire, elle vise à franchir une étape décisive, pour en finir avec cette politique des petits pas. En effet, malgré ces multiples coups de boutoir, le système français demeure l'un des plus performants pour les ayants droit, et l'un des plus sûrs financièrement, car il échappe aux aléas des marchés. Les mouvements sociaux, menés notamment par les bénéficiaires des régimes spéciaux, ont permis de limiter les dégâts pour tous. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le pouvoir s'attaque à ces régimes, alors qu'ils ne concernent qu'à peine plus de 3% des salariés. La création d'un système à points, avec un régime unique, permettrait de stopper ces oppositions bruyantes. Le montant de la pension — et ses éventuelles baisses — serait quasi automatique, résultat d'un simple calcul : le nombre de points acquis tout au long d'une vie de travail, multiplié par la valeur du point au moment du départ à la retraite. Les gestionnaires du système (les partenaires sociaux sous la responsabilité du Parlement) pourraient soit augmenter le coût du point (pour un même salaire, on en accumulerait moins), soit baisser le montant de chaque point acquis (avec le même nombre de points, on toucherait moins au moment de partir à la retraite). Le compte serait personnel. Chacun pourrait décider s'il veut partir avec une faible pension, ou travailler plus, ou payer une «surcomplémentaire» sous la forme de placements financiers. À condition d'en avoir les moyens... Ainsi, des perspectives s'ouvriraient enfin pour les fonds de pension (*lire «BlackRock, la finance au chevet des retraités français»*), alors que la France reste en queue de peloton dans ce domaine (deux fois moins de placements qu'au Royaume-Uni). Et chacun se retrouverait face à lui-même. «*Tous les risques sont reportés sur les assurés. C'était cela la grande idée (3)*», notait un expert suédois au moment du basculement du pays vers un système à points, en 2001.

Plus besoin d'annoncer, comme a dû le faire M. Philippe, un âge butoir, merveilleusement appelé «âge d'équilibre», et fixé à 64 ans. Un salarié verrait ses ressources réduites de 5% s'il prenait sa retraite un an plus tôt, et même de 10% s'il partait à 62 ans — soit une baisse, à vie, de près de 150 euros par mois (pour une pension moyenne de 1 472 euros). Une mesure qu'avait dénoncée, un jour de grande honnêteté, M. Macron (*lire «Lucidité»*). Avec le régime à points, la régression s'imposerait d'elle-même en faisant jouer une des variables. D'où la colère (très mesurée) du secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), M. Laurent Berger, qui propose de retirer la mesure afin d'«*installer une nouvelle gouvernance et de la laisser être responsable de l'équilibre à court, moyen et long termes (4)*». Les pensions seraient ainsi amputées, mais en douceur.

Devant une telle offre, on se demande pourquoi le premier ministre s'obstinerait à maintenir son nouvel âge butoir. À moins qu'il n'y voie un intérêt politique (conforter sa droite), ou que la pression de la Commission européenne soit encore plus forte que celle de M. Berger. Chaque année, celle-ci examine le budget de l'État français. Or elle n'est pas du tout satisfaite : elle réclame des mesures fermes, dont l'«*alignement de différents*

régimes de retraite des secteurs public et privé, [qui] pourrait réduire de plus de 5 milliards d'euros les dépenses publiques à l'horizon 2022 (5) ».

Tel est, au fond, l'objectif financier de cette réforme. Pour faire accepter son projet, le pouvoir met en avant les injustices du système actuel, notamment pour les précaires. Mais on ne voit pas pourquoi ce système, fondé sur des annuités, empêcherait de prendre en compte l'emploi très partiel. Actuellement, il faut cent cinquante heures de travail pour faire valoir un trimestre ; on pourrait en réclamer beaucoup moins et surtout lutter contre ces contrats courts. De surcroît, en calculant le montant des droits sur l'ensemble de la carrière — et non plus sur les vingt-cinq meilleures années pour le privé, ou en prenant 75 % du dernier traitement (hors primes) dans la fonction publique —, le nouveau système pénaliserait précisément les personnes ayant eu une carrière en dents de scie, ou un petit salaire au début de leur vie professionnelle. Ainsi, même avec le bonus prévu par M. Philippe (5 % dès le premier enfant), toutes les femmes, ou presque, seraient perdantes, selon l'Institut de la protection sociale (IPS) (6). En revanche, la garantie d'une pension de 1 000 euros, puis de 85 % du smic, est d'autant plus appréciable que la disposition date de... 2003, mais n'a jamais été appliquée. Toutefois, la mesure ne concerne que les personnes ayant une carrière complète, et on ne sait pas combien il faudrait détenir de points pour y avoir droit. Les autres risquent de devoir travailler plus ou se contenter de moins.

Telle est la philosophie essentielle de ce projet : briser les droits collectifs, valoriser l'individualisme. Le principe est porté jusqu'à la caricature pour les enseignants, tous perdants. Ainsi, les professeurs des écoles verraient leur pension amputée de 300 à 600 euros par mois, selon les syndicats. Si le ministre des finances a promis de débloquer 400 à 500 millions d'euros en guise de compensation dès 2021 — soit entre 32 et 35 euros par mois et par enseignant... —, M. Philippe a accompagné cette annonce d'un vaste projet de *«reconstruction des rémunérations, des carrières et des organisations du travail»* au cours de la prochaine décennie. Avec la réforme du bac et ses multiples options, plus besoin d'avoir des équipes soudées, attachées à un établissement et à un projet pédagogique. Certains enseignants peuvent devenir des prestataires de services, donnant des leçons ici ou là. Pas étonnant que le gouvernement envisage de ne verser les primes qu'aux enseignants *«acceptant de changer régulièrement d'établissement (7)»*. Dès lors qu'on individualise le parcours des élèves, avec des diplômes qui n'auront plus la même valeur d'un bout à l'autre du pays, il est logique d'en faire autant pour les professeurs.

Plus généralement, ce sont bien les piliers du modèle français qu'il s'agit d'ébranler... en pointant du doigt les failles de ce modèle. Ainsi, dans le domaine de la santé, les restrictions de remboursement à répétition ont transformé l'achat de lunettes ou le recours au dentiste en un luxe auquel certains doivent renoncer. Le gouvernement aurait pu rendre obligatoire une petite augmentation des cotisations pour que la Sécurité sociale puisse les rembourser ; il a préféré imposer la cotisation à une mutuelle dont le niveau de couverture dépend du portefeuille de chacun : plus on est riche, mieux on est soigné.

Dans le domaine du droit social, même tournant : avec la réforme du code du travail, approuvée, sinon imaginée, par la CFDT, la protection commune s'est réduite au profit des contrats de travail individuels, qui peuvent être modifiés par un simple accord d'entreprise, même s'il existe une convention collective plus protectrice. Ce qui a pour conséquence d'affaiblir les obligations patronales en matière de licenciement, de conditions de travail, etc. Même processus, en plus violent encore, pour l'indemnisation du chômage. En rognant les droits des chômeurs, l'État veut économiser entre 1 et

1,3 milliard d'euros, et contraindre les demandeurs d'emploi à accepter n'importe quel poste. Déjà, seuls 42% des 6,6 millions d'inscrits à Pôle emploi «*étaient effectivement indemnisés*» à la fin du troisième trimestre 2018 (8). Même M. Berger a parlé d'une «*tuerie*» ! En vigueur depuis le 1er novembre, cette «*réforme*» va fabriquer des pauvres (et des profits, car elle se traduira par une baisse des cotisations pour le patronat).

Pour casser le sens du collectif et briser la solidarité, le pouvoir entend imposer par la force un précepte de base : ce qui est public est à minimiser ; ce qui est privé est magique. Le modèle anglo-saxon dans toute sa splendeur. Encore faudra-t-il convaincre le peuple de ses mérites. Ce n'est pas gagné.

MARTINE BULARD

-
- (1) «*Perspective des retraites en France à l'horizon 2030* [<https://www.cor-retraites.fr/node/519>] », rapport du Conseil d'orientation des retraites, Paris, 21 novembre 2019.
 - (2) «*Études économiques de l'OCDE : France* », OCDE, Paris, 1991.
 - (3) Cité par Michel Husson, «*La réforme des retraites au prisme du modèle suédois* [<https://www.alternatives-economiques.fr/michel-husson/reforme-retraites-prisme-modele-suedois/00090264>] », *Alternatives économiques*, Paris, 6 septembre 2019.
 - (4) David Revault d'Allonnes, «*Laurent Berger ne veut pas de blocage dans les transports pour Noël* [<https://www.lejdd.fr/Politique/laurent-berger-je-ne-veux-pas-de-blocage-pour-noel-3937430>] », *Le Journal du dimanche*, Paris, 14 décembre 2019.
 - (5) «*Recommandations du Conseil de l'Union européenne* [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/2018-european-semester-country-specific-recommendation-commission-recommendation-france-fr.pdf] » (PDF), Bruxelles, 23 mai 2018.
 - (6) «*Contribution de l'IPS à la deuxième phase de concertation* [<https://www.institut-de-la-protection-sociale.fr/publication/contribution-de-linstitut-de-la-protection-sociale-a-la-2-eme-phase-de-concertation/>] », Institut de la protection sociale (IPS), Paris, 26 novembre 2019.
 - (7) Marie-Christine Corbier, «*Primes des enseignants : ce que pourrait faire le gouvernement* [<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/primes-des-enseignants-ce-que-pourrait-faire-le-gouvernement-1155277>] », *Les Échos*, Paris, 11 décembre 2019.
 - (8) Anne Eydoux, «*Réforme de l'assurance chômage : l'insécurisation des demandeurs d'emploi* [<http://atterres.org/article/r%C3%A9forme-de-lassurance-ch%C3%B4mage-lins%C3%A9curisation-des-demandeurs-demploi>] », *Les Économistes atterrés*, 26 juillet 2019.

Mot clés: Retraites Économie Démographie Privatisation Protection sociale France